16ème Open Rapide de Colomiers

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Organisation

La Section Echecs du Club Loisirs Léo Lagrange de Colomiers organise le 16ème Open Rapide de Noël le dimanche 10 janvier 2027 à la Salle Gascogne située Allée du Rouergue à Colomiers.
Les inscriptions se font sur le site Helloasso : https://www.helloasso.com/associations/clll-echecs/evenements/16eme-open-rapide-de-colomiers

L'arbitre Principal est Jean Christophe CARPENTIER, Arbitre Fédéral Open
L'arbitre adjoint est Charles BARRERA, Arbitre Fédéral Club

Article 2 : Règles du jeu et appariements

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1er janvier 2023.
L'article A5, annexe A « Parties en cadence rapide » s'applique.
Le délai de forfait est de 20 minutes.
Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04) avec le logiciel PAPI.
Le tournoi est réservé aux joueuses et aux joueurs ayant une licence FFE ou un identifiant FIDE pour les joueuses ou joueurs étrangers.
Le tournoi est homologué rapide FIDE.
Seuls seront appariés à la première ronde, les participants ayant pointé.

Article 3 : Horaires

Accueil de 8h30 à 9h15
La 1ère ronde débutera à **09h30**
La remise des prix se déroulera vers **18h00**

Article 4 : Droits d'inscription

Droits d'inscription : 14€ (20€ après le 07/01/2027)
Jeunes : 7€ (10€ après le 07/01/2027)

Article 5 : Déroulement de la compétition

Le tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence de 2x20 mn + 3 sec/coup.

A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à la table d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré.

L'application utilisée de prise de résultats est T0P développée par Nicolas Lamblain.

Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde r + 2, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 6 : Classement et Prix

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème :
Gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement :
Buchholz tronqué, le Cumulatif puis la Performance.
La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle de jeu au plus tard avant le début de la 4ème ronde.
Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Article 7 : Engagement et Droit à l'image

En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et la charte des joueurs et joueuses d'échecs.
Ils autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître.
Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

Nicolas BARRAU
Président de la Section Echecs
du Club Léo Lagrange

JeanChristophe Carpentier
Arbitre Principal